



www.agen.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du CONSEIL MUNICIPAL d'AGEN

SEANCE DU 8 AVRIL 2019

Objet :	DCM_037/2019_OBJECTIFS ET EQUILIBRE GENERAUX DU BUDGET PRIMITIF 2019
Nombre de conseillers municipaux en exercice :	L'AN DEUX MILLE DIX NEUF LE HUIT AVRIL à DIX NEUF HEURES 38 Le Conseil municipal de la Ville d'Agen s'est réuni en l'Hôtel de Ville, en session ordinaire
Présents :	34 M. Jean DIONIS du SEJOUR – Maire ; M. Pierre CHOLLET ; Mme Clémence BRANDOLIN-ROBERT ; Mme Marie-Claude IACHEMET ; M. Mohamed FELLAH ; Mme Laurence MAIOROFF ; M. Jean PINASSEAU ; Mme Maïté FRANCOIS ; M. Bernard LUSSET ; Mme Baya KHERKHACH ; M. Alain DUPEYRON ; M. Thomas ZAMBONI, Adjoints au Maire.; Mme Nadège LAUZZANA ; M. Thierry HERMEREL ; Mme Marie ESCULPAVIT; Mme Dany CASTAING ; M. Jean-Max LLORCA ; Mme Claude FLORENTINY ; M. Jean-Marie NKOLLO ; Mme Anne GALLISSAIRES ; M. Jean DUGAY ; M. Bertrand GIRARDI ; M. François BONNEAU ; M. Frédéric PECHAVY ; Mme Aurélie CHAUDRUC ; Mme Sophie GROLLEAU ; M. Hugo DASSY ; Mme Carole DEJEAN-SIMONITI ; M. Farid SI-TAYEB ; Mme Bernadette RICHARD ; Mme Catherine PITOUS Mme Sandrine LAFFORE ; M. Emmanuel EYSSALET; M. Jean-Philippe MAILLOS - Conseillers Municipaux.
Absent(s)	3 Mme Muriel BOULMIER ; Mme Christiane CASSAN-GABRIELE ; M. Éric DEBLADIS.
Pouvoir(s)	1 M. Juan Cruz GARAY donne pouvoir à Mme Catherine PITOUS.
Président de séance :	M. Jean DIONIS du SEJOUR
Secrétaire de séance :	M. Hugo DASSY
Date d'envoi de la convocation dématérialisée :	02/04/2019

Expose :

Le travail de prévision budgétaire qui vous est soumis a été effectué dans le prolongement des exercices budgétaires passés qui étaient déjà des exercices combinant maîtrise des dépenses publiques et stabilité fiscale.

Conformément aux orientations budgétaires débattues dernièrement et à la stratégie fiscale et financière adoptées en début de mandat, le budget primitif 2019 (BP 2019) s'inscrit dans la continuité autour des principaux axes suivants :

- la volonté politique de ne pas augmenter le taux des impôts locaux afin de ne pas plus pénaliser le pouvoir d'achat des agenais dans un contexte de difficultés financières croissantes (engagement n°1 – cf rapport spécifique de vote des taux),
- la maîtrise des charges de fonctionnement des services (engagement n°4) afin de préserver un taux d'épargne brute suffisant et au minimum de 10% (engagement n°2),
- le maintien des investissements par référence à nos engagements de mandat et dans le respect des ratios financiers, notamment en matière d'endettement, afin que la dette de la Ville demeure en dessous de la moyenne des villes de notre taille (engagement n°2).

Ainsi, contrairement à bon nombre de collectivités, la municipalité agenaise tient à rester un investisseur local majeur au côté de l'Agglomération d'Agen.

Le présent rapport examine dans un premier temps le budget 2019 à travers la section de fonctionnement (I).

Sera ensuite détaillée la composition de la section d'investissement avec l'examen du plan pluriannuel d'investissement, des secteurs de maintenance et des crédits dévolus à la mise en œuvre des contrats de quartier (II).

Les deux dernières parties seront consacrées à la dette d'une part (III) et à la constitution de l'équilibre budgétaire d'autre part (IV).

I - LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Il convient ici de rappeler que la construction d'un budget primitif est un exercice de prévision. Si ces prévisions doivent être sincères et les plus réalistes possibles, les montants inscrits au budget constituent des autorisations budgétaires qui sont limitatives en ce qui concerne les dépenses et estimatives en ce qui concerne les recettes. Ainsi, autant, en recette, les réalisations peuvent s'avérer supérieures aux prévisions, autant, en dépense, atteindre le montant prévu n'est pas un objectif en soi, bien au contraire, puisque nous continuons d'avoir l'ambition claire de diminuer nos dépenses. La mise en place du contrôle régulier de nos engagements contribue à cet exercice de saine gestion.

A – Les recettes ordinaires de fonctionnement :

Il est important de préciser qu'au moment où les prévisions budgétaires ont été arrêtées, seule la notification de l'état fiscal 1259 nous est parvenue. Aucune notification n'a encore été reçue concernant les principales dotations de l'Etat (DGF, DSU et DNP).

COMPTE	BP18	CA18	BP19	% Var. BP19/CA18	Variation BP19/CA18
+ 70 Vente de produits du domaine (tarifs)	2 867	3 001	2 759	-8,8%	-242
+ 73 Impôts et taxes	26 337	27 042	26 959	-0,3%	-83
+ 74 Dotations et subventions	13 780	14 087	14 292	1,4%	205
+ 75 Produits de gestion courante	556	549	762	28,0%	213
Recettes ordinaires de fonctionnement (A)	43 540	44 679	44 772	0,2%	93

Malgré une certaine prudence dans nos prévisions de recette, on peut noter une relative stabilité des recettes ordinaires de fonctionnement par rapport au CA 2018 (+0,2%).

1) Impôts et taxes (chap 73)

	Taxe d'habitation	Taxe d'habitation sur les logements vacants	Taxe sur le foncier bâti	Taxe sur le foncier non bâti	TOTAL
Taux d'imposition	19,14%	19,14%	33,52%	71,98%	
Bases définitives 2018	34 082 374	1 289 314	38 576 554	35 136	73 983 378
Produit fiscal 2018	6 523 734	246 775	12 915 389	25 291	19 711 189
Bases prévisionnelles 2019 (état fiscal 1259 COM)	34 836 685	993 315	39 316 000	36 400	75 182 400
Produit fiscal estimé 2019	6 667 742	190 120	13 178 723	26 201	20 062 786
Evol/2018 en volume	144 008	-56 654	263 334	910	351 597
Evol/2018 en %	2,2%	-23,0%	2,0%	3,6%	1,8%

Le BP 2019 intègre les éléments relatifs aux bases prévisionnelles de fiscalité directe ménages et aux compensations fiscales puisque l'état fiscal 1259 nous a été notifié le 12 mars 2019. Rappelons que le coefficient de majoration forfaitaire des bases voté dans la loi de finance 2019 est de +2,2% (inflation constatée entre novembre 2018 et novembre 2017).

S'agissant de la taxe d'habitation sur les logements vacants instaurée à compter du 1^{er} janvier 2016, les bases et le produit sont en baisse. Les dégrèvements obtenus par certains contribuables sur la THLV sont eux aussi en baisse (61k€ prévus en 2019 concernant la taxe acquittée en 2018 contre 92K€ réalisés en 2018 sur la taxe acquittée en 2017 cf infra en dépenses). Des logements sortent également de l'assiette de la taxe à la suite des démarches entreprises par les propriétaires pour remettre leurs biens sur le marché immobilier (ce qui est le but attendu de cette taxe). Ainsi, les bases de THLV se sont réduites de plus de 20% par rapport à 2018 et le produit de THLV perd 57k€. Il s'agit non seulement d'une bonne nouvelle en matière de réoccupation des logements mais, de surcroît, il est raisonnable d'imaginer que les recettes de THLV perdues se retrouvent au sein du produit de la TH.

Les bases de TH progressent de 2,2% par rapport aux bases définitives 2018 (conformément au coefficient de revalorisation des bases adopté dans la loi de finances) et les bases de taxes foncières de seulement 2% (ce qui signifie que la progression physique, hors coefficient de revalorisation, est négative).

A taux d'imposition constants, le **produit fiscal** global attendu en 2019 (20 063K€) enregistrerait une nette augmentation (+1,8%) par rapport à celui perçu en 2018 (19 711K€).

La prévision des **droits de mutation** (1 200K€) reste prudente au regard de l'évolution difficilement prévisible du marché de l'immobilier d'une année sur l'autre mais elle tient compte du fait que ce produit fait preuve d'une forte dynamique depuis 3 ans (879k€ en 2016, 1 137K€ en 2017 et 1 389K€ en 2018). Il y a clairement un regain d'activité sur le marché de l'immobilier agenais dont nous voulons croire qu'il est l'heureux symptôme d'une dynamique retrouvée.

S'agissant de la fiscalité reversée par l'Agglomération d'Agen (AA), la prévision relative au produit de l'**attribution de compensation (AC)** est constante par rapport à 2018 dans la mesure où aucun nouveau transfert de compétence n'est intervenu entre la Ville et l'Agglomération dans le cours de l'exercice 2018 et qu'aucun n'est prévu pour l'année qui vient. Le montant de l'AC 2019 s'élève donc toujours à 1 994 358 €.

Le montant de la **Dotation de solidarité communautaire (DSC) facultative dite « statutaire »** reste inchangé depuis 2015 et s'élève à 727 591€.

Le montant du **fonds de péréquation intercommunale et communale (FPIC)** n'ayant toujours pas été notifié nous restons sur les prévisions transmises par notre conseil, le cabinet SIMCO, qui estime le fonds 2019 à 482K€, montant en légère hausse par rapport à celui perçu en 2018 (472K€).

C'est enfin sur ce chapitre que l'on peut mesurer l'impact de la mise en œuvre de la dépenalisation du stationnement applicable depuis le 1/1/2018. Ainsi, le **produit des droits de stationnement voirie** a atteint l'un de ses plus hauts niveaux en 2018 (923K€). A celui-ci s'est ajouté le produit des forfaits de post-stationnement (191K€). Toutefois, au regard des recettes enregistrées sur les premières semaines de l'année 2019, légèrement en retrait par rapport à 2018 sur la même période, une prévision prudente de 850K€ de droits de stationnement et 190K€ de produits de forfait de post-stationnement a été effectuée.

	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
droits de stationnement	454	337	530	611	780	923	850
produit FPS						191	190

Pour conclure, malgré une bonne dynamique fiscale, le chapitre 73 apparaît en recul de 0,3% par rapport à 2018 en raison des prévisions prudentes que nous avons faites sur les droits de mutation et les droits de stationnement.

2) Dotations et subventions (chap 74)

Concernant les concours financiers versés par l'Etat et excepté la Dotation de compensation pour la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP), aucune notification n'est encore parvenue à ce jour en provenance des services de l'Etat. Il conviendra donc d'acter les montants officiels lors du vote de la décision modificative n°1 (DM1).

Dans cette attente, le montant de la **Dotation globale de fonctionnement (DGF)** a été intégré aux prévisions budgétaires sur la base des estimations effectuées au moment du débat d'orientations budgétaires (DOB) et s'élèverait pour 2019 à 6 297K€. La DGF 2019 serait donc en baisse par rapport à la dotation perçue en 2018 (6 321K€), du fait principalement de la baisse constatée de la population agenaise.

La progression de la **Dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU)** devrait être beaucoup moins importante que celle constatée ces trois dernières années. D'après les estimations réalisées par notre conseil, la DSU devrait néanmoins encore progresser légèrement en 2019 pour se porter à environ 3 393K€ soit 137k€ de plus qu'en 2018.

Comme on l'a vu lors de l'examen du compte administratif 2018, la prise en compte de la suppression de la TP dans le calcul des potentiels financiers en 2012 s'est traduite pour certaines communes, par une perte de **Dotation nationale de péréquation (DNP)** en 2017 (réduction de la part principale et perte de la part majoration). De fait, Agen a perdu en 2017 le bénéfice de la part majoration (112K€ en 2016) et a vu en même temps sa part principale (783K€ en 2016) réduite de 65K€. D'après l'estimation réalisée par notre conseil, après une relative stabilisation en 2018, la DNP devrait encore diminuer en 2019 de 34K€ par rapport à 2018 pour se fixer à environ 678K€.

Le montant de la **DCRTP** est le même depuis plusieurs années (65K€). C'est également le cas de la **Dotation générale de décentralisation (DGD)** fixée à 443K€.

	CA 2016	CA 2017	CA 2018	BP 2019 Notif 1259		
	Montant	Montant	Montant	Montant	Evol/CA18	Ecartl/CA18
Comp /TP	74 019	23 037	0	0	0,0%	0
Comp /Exo TF	136 378	101 869	104 774	95 116	-9,2%	-9 658
Comp /Exo TH	673 188	860 389	881 081	901 758	2,3%	20 677
TOTAL	883 585	985 295	985 855	996 874	1,1%	11 019

Les **compensations fiscales** sont comptabilisées au chapitre 74. L'état fiscal 1259 permet de constater une quasi stabilité en volume du produit total. A signaler toutefois la disparition maintenant définitive de la compensation TP.

dotations	CA 2016	CA 2017	CA 2018	BP 2019	Evolution/CA 2018	
					en volume	en %
DGF	6 761 516	6 348 440	6 320 536	6 297 498	-23 038	-0,4%
DSUCS	2 849 754	3 106 892	3 255 472	3 392 823	137 351	4,2%
DNP	895 736	717 799	712 142	677 797	-34 345	-4,8%
DCRTP	64 801	64 801	64 801	64 801	0	0,0%
DGD	525 528	443 324	443 324	443 324	0	0,0%
	11 097 335	10 681 256	10 796 275	10 876 243	79 968	0,7%
Compensation exo TH	673 188	860 389	881 081	901 758	20 677	2,3%
Compensation exo TF	136 640	101 869	104 774	95 116	-9 658	-9,2%
Compensation exo TP	74 019	23 037	0	0	0	
TOTAL	11 981 182	11 666 551	11 782 130	11 873 117	90 987	0,8%

En raison de l'absence de notification officielle, il n'est pas possible de mesurer avec certitude l'impact de l'évolution des dotations par rapport à 2018. Il conviendra de revoir cela avec précision lors du vote de la DM1, après réception des éléments de notification et de calcul de la part des services de l'Etat.

participations	CA 2016	CA 2017	CA 2018	BP 2019	Evolution/CA 2018	
					en volume	en %
Etat	401 726	511 764	375 128	326 110	-49 018	-13,1%
Région	40 488	38 000	38 000	98 650	60 650	159,6%
Département	113 975	87 720	88 720	102 219	13 499	15,2%
Agglomération Agen	114 165	114 519	138 067	172 310	34 243	24,8%
Autres communes	8 766	6 851	5 765	6 640	875	15,2%
Autres organismes	1 221 971	1 495 251	1 536 881	1 582 508	45 627	3,0%
TOTAL	1 901 091	2 254 105	2 182 561	2 288 437	105 876	4,9%

Les prévisions relatives aux participations à recevoir sont, pour leur part, en progression (+4,9%), principalement du fait des subventions attendues pour l'exposition Goya (161k€).

Au stade du BP les prévisions sont nécessairement prudentes car une partie sensible des financements perçus dans l'exercice n'est pas acquise auprès des financeurs.

3) Produits des services et du domaine (chap 70)

On retrouve dans ce chapitre les produits des services rendus aux usagers (droits culturels, participation des familles pour le crèches, les ALSH, la cantine scolaire ...).

Les prévisions au chapitre 70 sont en diminution de 8,8% par rapport au réalisé 2018. On constate en effet la disparition de deux recettes importantes au BP 2019 :

- les produits d'exploitation du marché au bétail (226K€ en 2018), transféré à l'Agglomération d'Agen dans le cadre de l'échange foncier mis en œuvre au 1^{er} janvier 2019 (cf délibération du CM du 17/09/2018). Il est à noter qu'en 2018, l'exploitation du marché au bétail a généré 97K€ de dépenses ;
- la redevance d'occupation du domaine public par les réseaux d'eau et d'assainissement qui continuait à être versée à la Ville par VEOLIA dans le cadre des anciens contrats de DSP (255K€ en 2018) alors que ce n'était plus conforme aux textes (décret du 30 décembre 2009 notamment), disparaît dans le nouveau contrat de DSP signé par l'Agglomération d'Agen avec la SAUR au 1^{er} janvier 2019.

Ces pertes de recettes ne sont que partiellement compensées par la progression attendue des autres produits des services à la suite de la revalorisation des tarifs décidée en Conseil municipal le 26 novembre 2018 et par l'inscription d'un produit prévisionnel de 100K€ correspondant aux droits d'entrée attendus sur l'exposition Goya.

4) Produits de gestion courante (chap 75)

Après avoir baissé de 14% en 2018 avec la disparition du recouvrement des redevances de mise à disposition au délégataire des 3 parkings en ouvrage, ceux-ci étant perçus par le Syndicat mixte du stationnement d'Agen, le chapitre 75 enregistre au BP 2019 une augmentation de 28% par rapport au CA 2018.

En effet, à la suite de l'échange foncier entre la Ville et l'Agglomération d'Agen, la Ville est devenue propriétaire du parking de la gare et le Syndicat mixte du stationnement d'Agen a été dissout. Ainsi, la Ville devrait percevoir une redevance prévisionnelle de 179K€ pour les 4 parkings confiés en délégation de service public à Indigo.

Par ailleurs, après 5 années de franchise de loyer prévues dans le bail à construction signé avec Cap Cinéma, la Ville percevra pour la première année un loyer de 74K€ pour la mise à disposition du terrain d'emprise du cinéma multiplexe place du Pin.

B – Les dépenses :

Nous envisagerons successivement l'examen des dépenses ordinaires, des dépenses internes et des charges financières en lien avec les soldes intermédiaires de gestion qui en dépendent.

1) Les dépenses ordinaires et la valeur ajoutée

COMPTE	BP18	CA18	BP19	% Var. BP19/CA18	Variation BP19/CA18
- 60 Achats	2 645	2 668	2 688	0,7%	20
- 61 Services extérieurs	3 413	3 419	4 208	18,8%	789
- 62 Autres services extérieurs	3 057	2 985	4 057	26,4%	1 072
- 65 Charges de gestion courante	4 010	4 023	4 220	4,7%	197
- 014 Atténuation de produits	92	92	61	-50,8%	-31
Dépenses ordinaires de fonctionnement (B)	13 217	13 187	15 234	13,4%	2 047
Valeur ajoutée (C = A - B)	30 323	31 492	29 538	-6,6%	-1 954

Les prévisions de dépenses ordinaires sont en augmentation de 13,4% par rapport au CA 2018.

Si le *compte 60 « achats »* est quasi stable (la hausse du coût de l'électricité étant compensée par la baisse du prix de l'eau et des carburants), les comptes 61 et 62 relatifs aux services extérieurs augmentent de manière significative.

L'article 61 « *services extérieurs* » affiche en effet une augmentation de 18,8% par rapport au CA 2018 du fait :

- de 226K€ dépenses liées à l'organisation de l'exposition Goya (assurances, sécurité et scénographie – cf budget détaillé ci-après),
- d'une provision de 100K€ pour le lancement de l'étude Agen Cœur de Ville qui devrait permettre de prétendre à des financements sur nos opérations d'amélioration de l'habitat et de l'attractivité du centre-ville,
- de 75K€ de dépenses liées au relogement des commerçants pendant les travaux de rénovation du marché couvert (location de matériel et assurances),
- de l'augmentation des dépenses dévolues à la maintenance des bâtiments (+120K€), de la voirie communale (+255K€) et des espaces verts (+45K€).

L'article 62 « *autres services extérieurs* » est en hausse de 26,4% par rapport au CA 2018 en raison notamment :

- de 336K€ de dépenses liées à l'organisation de l'exposition Goya (transport et restauration d'œuvres, gardiennage, catalogues, communication- cf budget détaillé ci-après),
- du remboursement à prévoir à l'AA pour la mise en œuvre de l'attribution de tickets restaurant aux agents de l'administration commune à compter du 01/07/2019 (204K€),
- de 77K€ de dépenses liées au relogement des commerçants pendant les travaux de rénovation du marché couvert (gardiennage et chèques stationnement),
- de la mise en œuvre, en année pleine, de l'animation jeux d'échec dans les écoles (100K€),
- de la conduite d'un audit de la fonction achats et de la commande publique (157K€ dont environ 35% remboursés par l'AA),
- de la mission de suivi et d'animation de la nouvelle OPAH-RU (175K€),
- du recours à une assistance à maîtrise d'ouvrage sur le mode de gestion de la cuisine centrale (30K€).

BUDGET GOYA DÉPENSES	2018	2019	2020	BUDGET GOYA RECETTES	2019	2020
TRANSPORTS		110 000,00	110 000,00	ENTREES 25000 * 8€	100 000,00	100 000,00
ASSURANCES		75 000,00	75 000,00	MECENAT 4 * 25000	50 000,00	50 000,00
COMMISSARIAT d'exposition	2 250,00	17 750,00		CATALOGUES 2000*35€	35 000,00	35 000,00
CATALOGUE 2500 * 17 €		45 000,00		AGGLOMERATION	25 000,00	25 000,00
COMMUNICATION		100 000,00		DRAC	50 000,00	
SCENOGRAPHIE		150 000,00		REGION NOUVELLE AQUITAINE		20 000,00
MÉDIATION		35 000,00		DEPARTEMENT	16 000,00	4 000,00
GARDIENNAGE		20 000,00		VILLE	120 000,00	120 000,00
VERNISSAGE		2 000,00				
RESTAURATION		6 000,00				
ALARMES		1 000,00	1 000,00			
TOTAL DEPENSES	2 250,00	561 750,00	186 000,00	TOTAL RECETTES	396 000,00	354 000,00
budget global de 750K€						

Le chapitre 65 « charges de gestion courante » comprend essentiellement les subventions aux associations, les indemnités des élus et les admissions en non-valeur.

Ce poste est en augmentation de 4,7% par rapport au CA 2018. Cette augmentation s'explique par :

- la progression de la subvention prévisionnelle à verser au CCAS (+91K€) pour couvrir les frais liés à la mise en service du nouveau Foyer-Logement La Salève (augmentation du loyer versé à Agen Habitat),
- l'augmentation de l'enveloppe globale des subventions (69K€),
- la hausse des admissions en non-valeur à prévoir (30K€) avec l'accroissement des situations de surendettement des particuliers et de liquidations judiciaires des sociétés.

Enfin, les 61K€ prévus au chapitre 014 correspondent aux dégrèvements de THLV notifiés après traitement des dossiers de réclamation des contribuables par les services fiscaux (cf supra).

Dans ce contexte, la valeur ajoutée diminue de 6,6% par rapport au CA 2018.

2) Les dépenses internes et l'épargne de gestion

COMPTE	BP18	CA18	BP19	% Var. BP19/CA18	Variation BP19/CA18
- 63 Impôts et taxes	328	453	374	-21,1%	-79
- 012 Charges de personnel nettes	22 626	22 148	22 636	2,2%	488
Dépenses internes de fonctionnement (D)	22 954	22 601	23 010	1,8%	409
Epargne de gestion (E = C - D)	7 369	8 891	6 528	-36,2%	-2 363

L'épargne de gestion est un solde intermédiaire qui déduit de la valeur ajoutée les charges d'impôts et taxes mais surtout les frais de personnel. L'épargne de gestion, d'un montant prévisionnel de 6 528K€, est en baisse de 36,2% par rapport au CA 2018.

La prévision relative aux impôts payés par la Ville d'Agen sur son patrimoine pour 2019 est en baisse de 21,1% par rapport à 2018. En effet, d'un côté, elle intègre la revalorisation des bases fiscales de 2,2% décidée dans la loi de finances et le paiement de la taxe foncière relative au parking de la gare que la Ville récupère dans son patrimoine au 1^{er} janvier 2019. Mais de l'autre, elle prend acte du transfert de 2 biens à l'AA : le parc des expositions et le marché au bétail.

Comme évoqué lors du débat d'orientations budgétaires, l'évolution des dépenses de personnel continue d'être marquée par une politique de forte maîtrise s'appuyant sur la mutualisation et la mise en œuvre de projets de service visant :

- Une économie de charges,
- Une amélioration de la performance de service public,
- Un épanouissement professionnel dans l'exercice de la fonction territoriale.

Dans ce cadre, chaque emploi libéré (mutations, retraites,...) donne lieu à l'analyse de l'opportunité du maintien du poste et, dans l'affirmative, à un pourvoi par mobilité interne contribuant notamment à la promotion des personnels et à la fidélisation de personnels de statut contractuel.

Les dépenses de personnel prévues pour 2019 augmenteront en net de 373K€ soit + 1,7% (hors intégration des effectifs du centre social centre-ville qui représentent 115K€ de masse salariale) sous l'effet combiné d'une progression des dépenses et d'une baisse des recettes :

- la gestion interne des ressources humaines **soit +386K€**
 - GVT, glissement vieillesse technicité lié à l'évolution mécanique des carrières (avancements d'échelon, de grade, promotion interne),
 - la revalorisation des primes au mérite pour les bas salaires
- les mesures nationales (PPCR, parcours professionnel carrières et rémunération pour les catégories A, B et C) ainsi que la rémunération des vacances pour les élections européennes **soit +121K€**
- des économies **soit -254 k€** liées :
 - au non-remplacement des départs (retraite, mutation...)
 - à la non-reconduction de certains contrats (contrats aidés ou contrat public)
- des recettes en **baisse de 110 K€** par rapport à 2018 du fait de la fin des contrats aidés et d'une réduction des remboursements liée à la diminution de l'absentéisme et notamment des accidents de service.

Le tableau des postes budgétaires de la Ville, obtenu par application des clés de répartition 2019 au tableau des postes budgétaires de l'administration commune est annexé au présent rapport.

3) Les charges financières et l'épargne brute

S'ajoutent ici les frais financiers. Ces derniers sont en baisse de 7,1% par rapport au CA 2018 à la faveur d'un stock de dette qui diminue et grâce à une conjoncture de taux toujours favorable.

Compte tenu de tous les éléments que nous venons d'évoquer, l'épargne brute hors exceptionnel se fixe à 6 052K€.

Le taux d'épargne brute (épargne brute/recettes réelles de fonctionnement) s'établit ainsi à 13,5% (contre 18,7% au CA 2018 et 15,6% au BP 2018). La dégradation du taux d'épargne brute, qui reste cependant supérieur à 10% conformément aux engagements de mandat, s'explique en partie par des dépenses ponctuelles (exposition Goya, relogement des commerçants du marché couvert, lancement nouvelle OPAH, étude centre-ville, audit de la commande publique) qui ne grèveront pas les prochains exercices budgétaires et que notre bonne situation financière nous permet d'assumer.

La section de fonctionnement, retraitée de la provision réglementaire pour dépenses imprévues (chap. 022) et intégrant les dépenses et les recettes exceptionnelles, se présente, en mouvements réels, de la manière suivante :

<i>hors dépenses imprévues(022)et excédent reporté (002)</i>	BP 2018	CA 2018	BP 2019	Ecart	Evol %
Dépenses de gestion courante (011)	9 632 756	9 711 739	11 506 186	1 794 447	18,5%
Charges de personnel (012)	22 626 079	22 148 351	22 636 321	487 970	2,2%
Atténuation de produits (014)	91 748	91 748	60 747	-31 001	-33,8%
Autres charges de gestion courante (65)	4 010 277	4 022 635	4 220 283	197 648	4,9%
Charges financières (66)	561 011	509 713	476 262	-33 451	-6,6%
Charges exceptionnelles (67)	79 024	115 570	176 621	61 051	52,8%
TOTAL Dépenses réelles de fonctionnement	37 000 895	36 599 756	39 076 420	2 476 664	6,8%
Atténuation de charges (013)	190 000	178 328	180 000	1 672	0,9%
Produits des services et du domaine (70)	2 866 956	3 001 012	2 759 246	-241 766	-8,1%
Impôts et taxes (73)	26 337 407	27 041 917	26 959 126	-82 791	-0,3%
Dotations et participations (74)	13 780 329	14 086 991	14 291 776	204 785	1,5%
Produits de gestion courante (75)	556 159	548 666	761 515	212 849	38,8%
Produits exceptionnels (77)*	99 110	895 511	180 513	-714 998	-79,8%
TOTAL Recettes réelles de fonctionnement	43 829 961	45 752 425	45 132 176	-620 249	-1,4%
Epargne brute (hors exceptionnel)	6 808 980	8 372 728	6 051 864	-2 320 864	-27,7%
Taux d'épargne brute (hors exceptionnel)	15,6%	18,7%	13,5%		

II - LA SECTION D'INVESTISSEMENT

La section d'investissement se décompose en 3 grands postes : les projets de mandat, la maintenance du patrimoine communal et les projets des contrats de quartier.

A - Le plan pluriannuel d'investissement (PPI)

Un certain nombre de projets ont été initiés mais non achevés en 2018 et ont donc fait l'objet d'un report de crédits sur l'exercice 2019 de 4 225K€ en dépenses et 1 345K€ en recettes (cf liste détaillée dans le rapport de présentation du compte administratif 2018).

Le volume important des crédits nouveaux inscrits au BP 2019 (11,7M€) marque le lancement d'une nouvelle tranche d'investissements qui permettront notamment :

- * la réalisation des travaux de rénovation de l'actuelle école Langevin (2,8M€),
- * le lancement du programme de rénovation de plusieurs places de la ville (1,7M€),
- * la conduite des études relatives au projet Armandie 21 (cf délibération du CM du 18/03/2019),
- * comme chaque année, des travaux dans les écoles qui vont au-delà de la maintenance classique (extension du self de l'école Carnot, plan d'économies d'énergie dans 3 écoles, dédoublement des classes dans 3 écoles),
- * la mise aux normes et la rénovation du marché couvert, en complément des travaux pris en charge par le délégataire sur le parking et ses abords (620K€),
- * la poursuite de l'effort de mise en accessibilité des bâtiments communaux (610K€),
- * l'intégration de voies privées dans le domaine public (cf délibération du 26/11/2018),
- * la création d'un parking de quartier avenue Jean Jaurès (460K€),
- * d'importants travaux sur le patrimoine municipal avec notamment la restauration des tableaux de la Salle des Illustres (170K€), la rénovation de la salle des mariages (132K€), la rénovation des locaux de l'office de tourisme (350K€), la réfection du système de chauffage des serres municipales (190K€), le début des travaux de rénovation du Musée des Beaux-Arts (371K€), la rénovation de l'église des Jacobins qui doit accueillir l'exposition Goya (220K€).

Les recettes d'investissement relatives aux projets du PPI et inscrites au BP 2019, s'élèvent à 5 372K€. Il est à noter que parmi celles-ci figurent plusieurs projets de cessions foncières et immobilières :

- ancien cinéma Carnot pour un montant estimé à 880k€ (cf délibération du 15/12/2018),
- îlot Montesquieu pour un montant estimé à 1,1M€ (cf délibération du 12/03/2018),
- ex-CMPP pour un montant estimé à 420k€ (cf délibération du 02/07/2018),
- terrain rue Palissy pour un montant estimé à 140k€ (cf délibération du 17/09/2018),
- local Bastide pour un montant estimé à 200k€ (cf délibération du 26/11/2018).

Par ailleurs, l'Agglomération d'Agen soutiendra à hauteur de 891K€ une partie des projets municipaux à travers le bénéfice du Fonds de solidarité territorial 2019 (cf délibérations du 26/11/2018 et du 18/03/2019). Par respect du principe de sincérité, les recettes ne sont effectivement inscrites au budget qu'à réception des lettres ou arrêtés de notification des financeurs.

<i>prévisions en K€</i>	Dépenses	Recettes	Net
Maintenance actuelle école Langevin/ALSH Donnefort	2 840	1 124	1 716
Programme rénovation de places Foch, Fallières, Poids de la Ville	1 738	315	1 423
Etudes Armandie 2021 - projet public	700		700
Grosses opérations écoles	437	100	337
Mise aux normes et rénovation marché couvert	620	124	496
Poursuite de l'effort d'accessibilité	610	96	514
Intégration des voies privées dans le domaine public	500		500
Création parking de quartier (av Jean Jaurès)	460		460
Mise à niveau des équipements culturels	891	416	475
Habitat social (fdc AH et Ciliopée)	421		421
Réfection bassin square du Pin	190		190
Renforcement vidéoprotection	157		157
Equipements sportifs	211	81	130
OPAH Rénovation Urbaine (RU)	120		120
Reconfiguration locaux municipaux	995	900	95
Rénovation du Stadium	90		90
Aménagement des rues Voltaire et Moncorny	90		90
Restauration municipale	140	59	81
Café vélo(création d'une pergola)	80		80
Plan écoles numériques	70		70
Aménagement Armandie	60		60
Eglise St Hilaire	40		40
Toilettes sèches skate-park	20		20
OPAH Cœur d'Agen	2		2
Aménagement de la Rue du Jourdain		138	-138
Rénovation bvd Carnot	200	2 120	-1 920
TOTAL PPI 2019	11 682	5 473	6 209

B - Les secteurs de maintenance

Les reports de l'exercice 2018 sont intégrés à hauteur de 1 523K€ en dépenses.

Les crédits nouveaux s'élèvent à 3 222K€ poursuivant ainsi une volonté de veiller à la bonne préservation du patrimoine communal.

Les principales opérations de maintenance 2019 sont (en dépenses brutes hors reports) :

1 MOBILIER ET MATERIEL ~ 238 K€

- le remplacement de matériel et outillages techniques,
- l'acquisition de matériel et mobilier de bureau,
- l'acquisition d'instruments pour l'école de musique

2 MATERIEL ROULANT ~ 614 K€

- acquisition d'une laveuse de voirie, d'une fourgonnette et d'un camion plateau pour l'atelier propreté,
- acquisition d'une nacelle pour le CTM,
- acquisition de matériel pour le service des espaces verts (treuil, tracteur, tondeuse, décapeuse, Piaggio),
- acquisition d'un camion polybenne pour l'atelier voirie,
- acquisition d'une fourgonnette pour la police municipale et d'un fourgon pour l'atelier bâtiments.

3 INFORMATIQUE ~ 690K€

- remplacement des matériels (PC, serveur, copieurs),
- acquisition et mise à jour de logiciels,
- renouvellement des réseaux informatiques.

A noter cependant qu'une partie significative (300K€) de la dépense 2019 est portée par la Ville avec un remboursement de 50% par l'Agglomération d'Agen dans le cadre du pacte d'administration commune. Ces investissements concernent l'homogénéisation des serveurs et l'évolution des logiciels de gestion financière et de gestion des ressources humaines (ASTRE-RH et ASTRE-GF du fournisseur GFI) d'usage commun aux deux collectivités.

4 BATIMENTS ~ 441K€

- Clos, couvert, sécurité,
- Travaux d'amélioration dans les écoles et bâtiments municipaux (notamment économies d'énergie).

5 ESPACES VERTS ~ 229K€

Des crédits sont prévus principalement pour l'embellissement des espaces verts, la réfection des terrains de sport et les travaux de rénovation des aires de jeux.

7 GROSSES REPARATIONS DE VOIRIE ~ 1 010K€

Cette enveloppe permet d'intervenir en accompagnement des contrats de quartier ou de traiter certaines opérations non retenues par les contrats de quartier mais pour lesquelles il sera nécessaire d'intervenir (rues Aristide Briand, Pierre Paul de Riquet, Diderot, soutènement rue des Roches noires et chemin de Tourteras, parvis église Saint Paul, pont Saint Jean).

C - Les provisions dévolues à la mise en œuvre des contrats de quartier

La deuxième génération des contrats de quartier entame sa 4^{ème} et avant dernière année de mise en œuvre.

L'avenant n°3 signé en décembre dernier comprend 358 opérations au total dont **79 pour l'année 2019.**

Parmi les actions marquantes prévues cette année, on peut citer notamment :

- ✓ **au titre des grosses opérations de voirie :**
 - rue Pierre Paul de Riquet (QV 20 et 21)
 - rue Aristide Briand (QV 6)
 - rue Vaucanson (QV 22)
 - impasse Mandiberon (QV 7)
 - rue Paul Bert (QV 5)
 - rue de la Colonne (QV 4)
 - rue Molière et rue des Juifs (QV 1)

- ✓ **au titre de l'accessibilité :** réfection des trottoirs, accès PMR et cheminement piétons
 - rue Corps Franc Pommies (QV 19)
 - rue des Iles (QV 14)
 - rues Paul Valéry, Semailles – impasses Paul Valéry, Mérimée et Baudelaire (QV 11)
 - boulevard Edouard Lacour (QV 9)
 - rue de l'Ecole Vieille (QV 3)

- ✓ **au titre de la sécurité :**
 - aménagement devant le Collège Paul Dangla (QV 10)
 - installation de caméras (QV 7 et 19)

- ✓ **au titre de l'amélioration du cadre de vie :**
 - création d'un city stade + aménagements paysagers (QV 7)
 - effacement des réseaux rue Ducourneau (QV 12)

Il est également à noter que de plus en plus de quartiers décident de s'associer à des projets portés par la municipalité et émergeant au PPI ou dans la maintenance. Ainsi, ils choisissent de consacrer à ces projets une partie des crédits qui leur sont affectés dans leur contrat :

- participation aux travaux d'aménagement de la rue Voltaire (QV 14)
- participation aux travaux d'aménagement autour de la Place Armand Fallières (QV 13)
- participation au réaménagement de la parcelle rue des Augustins - maison en péril (QV 15)
- participation aux travaux de réfection de la rue Commune de Paris (QV 16)
- participation aux travaux de réfection de la fontaine du square du Pin (QV 22)
- participation des quartiers 5 et 23 à l'aménagement d'un parking avenue Jean

Jaurès

Pour 2019, le budget consacré aux contrats de quartier se compose à la fois des réinscriptions/reports de certaines actions 2018 non exécutées mais également des crédits nécessaires à la réalisation des 79 projets retenus.

Cette dépense prévisionnelle se décompose comme suit :

- restes à réaliser : 837 K€
- inscription des crédits nécessaires au financement des opérations retenues pour 2019 et reportées de 2018 : 4 103 K€

Il est à noter qu'une prévision de dépenses de 212 K€ concerne l'Agglomération d'Agen au titre de ses compétences « voirie communautaire », « éclairage public et feux » et « eaux pluviales ».

III – LE FINANCEMENT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Il n'a pas été nécessaire de recourir à l'emprunt pour financer l'exercice 2018. Par conséquent, l'encours de dette s'est réduit de 3,2M€.

Un emprunt de 2M€ a en revanche été souscrit sans être encaissé pour couvrir partiellement le solde déficitaire des restes à réaliser.

L'équilibre du BP 2019, avec des taux de réalisation de 100% en dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement, serait quant à lui assuré par un emprunt prévisionnel de 5 627K€ (y compris les 2M€ déjà souscrits).

Il est à noter que le tableau ci-dessous ne fait pas apparaître les flux liés au remboursement, en début d'exercice et à l'encaissement en fin d'exercice, de l'emprunt revolving car ils sont équilibrés en dépense et en recette. De même, il ne fait pas apparaître l'opération de refinancement d'un emprunt prévue à hauteur de 750K€ qui s'équilibre également en dépense et en recette.

2019	ENCOURS au 01/01/2019 A	CAPITAL REMBOURSE B	EMPRUNT EQUILIBRE C	ENCOURS au 31/12/2018 D = A - B + C	VARIATION D - A	VARIATION D/A
BUDGET PRINCIPAL	24 060	2 996	5 627	26 691	2 631	+11%
Dette propre	24 060	2 996	5 627	26 691	2 631	11%

L'encours de dette s'élèverait donc à 26,7M€ au 31/12/2019.

Le ratio encours de dette propre au 31/12 sur épargne brute (dit aussi capacité de désendettement) est en légère augmentation par rapport au CA 2018 (4,4 ans contre 2,9 ans) car l'encours de dette prévisionnel au 31/12 augmente de 2 631K€ (26 691K€ au BP 2019 contre 24 060 au CA 2018) alors que l'épargne brute diminue (6 053K€ au BP 2019 contre 8 382K€ au CA 2018). La capacité de désendettement reste toutefois très inférieure au nouveau plafond de 12 ans fixé par la loi de programmation des finances publiques 2018-2022.

BUDGET PRINCIPAL (hors mouvements exceptionnels)	BP 14	CA 14	BP 15	CA15	BP 16	CA16	BP 17	CA 17	BP 18	CA 18	BP 19
ENCOURS DE DETTE PROPRE AU 31/12	31 983	27 108	30 138	25 606	29 162	25 235	27 284	27 284	28 012	24 060	26 691
<u>CAPACITÉ DE DÉSENETTEMENT</u> (Encours de dette/Epargne brute)	8,8 ans	4,4 ans	6,5 ans	4,0 ans	4,9 ans	3,3 ans	4,2 ans	3,7 ans	4,2 ans	2,9 ans	4,4 ans

Pour mémoire, l'encours de dette moyen par habitant pour les villes métropolitaines de la strate (20 000 à moins de 50 000 habitants appartenant à un groupement à fiscalité unifiée) est de 1 063€ (source DGCL à partir des données des Comptes administratifs 2017).

Au BP 2019, l'encours de dette par habitant de la ville d'Agen serait de 759€. L'engagement n°2 serait donc respecté puisque l'endettement de la Ville resterait en dessous de la moyenne des villes de sa taille.

Toutefois, comme évoqué au compte administratif, si nos taux de réalisation avoisinent les 100% en fonctionnement, ils sont généralement plus faibles en investissement et se situent autour de 60%. Nous avons donc fait l'exercice de simuler un compte administratif prévisionnel avec un taux de réalisation des dépenses et recettes d'investissement inscrites au BP 2019 de 60% et un taux de réalisation des restes à réaliser en dépenses et recettes d'investissement de 80%. Il ressort de cet exercice que dans ce cas de figure, il ne serait pas nécessaire d'emprunter en 2019 au-delà de l'emprunt de couverture des reports de 2M€ déjà souscrit en 2018 et qui sera encaissé en mai 2019. Par conséquent, la Ville se désendetterait d'environ 1M€, portant son encours de dette au 31/12/2019 à 23M€.

IV – L'EQUILIBRE BUDGÉTAIRE 2019

Afin d'avoir une vision complète de l'équilibre budgétaire de l'exercice 2019, il convient d'intégrer l'affectation des résultats 2018 qui vient d'être adoptée dans le rapport précédent.

En effet, l'excédent de fonctionnement dégagé en 2018 est affecté en 2019 en partie sur la section de fonctionnement (4 930K€) et en partie sur la section d'investissement (7 735K€), en couverture :

- du déficit constaté en 2018 sur la section d'investissement (4 753K€),
- du déficit des restes à réaliser en investissement (2 982K€).

Il est à noter qu'à l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2018, s'ajoute la reprise du résultat excédentaire du Syndicat mixte du stationnement d'Agen (124K€).

Ainsi, l'épargne brute dégagée sur la section de fonctionnement de l'exercice 2019 n'est pas uniquement fonction des dépenses et recettes inscrites au budget 2019 mais également de l'excédent de fonctionnement reporté.

Par conséquent, le montant prévisionnel du virement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement qui correspond à l'autofinancement (enregistré à la fois en dépense de fonctionnement et en recette d'investissement) s'élève à 8 898K€.

Compte tenu de l'autofinancement ainsi dégagé et du volume des investissements à financer, l'équilibre de la section d'investissement est assuré par l'inscription d'un emprunt d'équilibre de 3 627K€, auquel s'ajoute un emprunt en report de 2 000K€.

EQUILIBRE DU BP 2019 BUDGET PRINCIPAL			
		DEPENSES	RECETTES
	FONCTIONNEMENT	41 390 516,29 €	45 234 328,81 €
002	Excédent 2018 (env 2384)		5 054 111,21 €
		41 390 516,29 €	50 288 440,02 €
023	Virement (env 2380)	8 897 923,73 €	
	TOTAL FONCTIONNEMENT	50 288 440,02 €	50 288 440,02 €
	INVESTISSEMENT	24 879 990,64 €	12 355 259,16 €
	Reports 2018	9 542 018,15 €	4 560 483,78 €
	Report d'emprunt (env 7890)		2 000 000,00 €
		34 422 008,79 €	18 915 742,94 €
021	Virement (env 2562)		8 897 923,73 €
		34 422 008,79 €	27 813 666,67 €
001	Déficit global de cloture 2018 (env 3548)	4 753 396,32 €	
1068	Excédent de fonctionnement capitalisé (env 4779)		7 734 930,69 €
		39 175 405,11 €	35 548 597,36 €
16411	Emprunt d'équilibre (env 7890)		3 626 807,75 €
	TOTAL INVESTISSEMENT	39 175 405,11 €	39 175 405,11 €

Pour le vote du BP 2019, les ratios de pilotage s'établissent comme suit:

BUDGET PRINCIPAL (hors mouvements exceptionnels)	BP 14	CA 14	BP 15	CA15	BP 16	CA16	BP 17	CA 17	BP 18	CA 18	BP 19
EPARGNE BRUTE	3 631	6 208	4 654	6 378	6 006	7 637	6 449	7 297	6 808	8 382	6 053
<u>TAUX D'EPARGNE BRUTE</u> (Epargne brute/recettes réelles de l'exercice)	8,8%	15,0%	11,2%	15,3%	14,2%	17,7%	15,1%	16,7%	15,6%	18,8%	13,5%
ENCOURS DE DETTE PROPRE AU 31/12	31 983	27 108	30 138	25 606	29 162	25 235	27 284	27 284	28 012	24 060	26 691
<u>CAPACITÉ DE DÉSENETTEMENT</u> (Encours de dette/Epargne brute)	8,8 ans	4,4 ans	6,5 ans	4,0 ans	4,9 ans	3,3 ans	4,2 ans	3,7 ans	4,2 ans	2,9 ans	4,4 ans

La Commission Vie Municipale informée en date du 3 avril 2019,

LE CONSEIL

Où l'exposé qui précède et adoptant les conclusions du Rapporteur

DELIBERE

ET PAR

30 VOIX FAVORABLES

5 VOIX CONTRE

*(Catherine PITOUS -pouvoir de M. Juan Cruz GARAY-, Mme Sandrine LAFFORE,
M. Emmanuel EYSSALET et M. Jean-Philippe MAILLOS)*

DECIDE

1°/ D'APPROUVER l'équilibre général du budget primitif 2019.

Le Maire

certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte

informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture

Affichage le 11/04/2019

Télétransmission le 11/04/2019

Fait et délibéré, les, jour, mois et an que dessus

**Pour extrait conforme,
le Maire d'Agen,**

Jean DIONIS du SEJOUR